



**ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU 13 DECEMBRE 2021, 20H00**  
**A LA HALLE POLYVALENTE DE SORENS**

---

**Procès-verbal :**

Date et heure : Lundi 13 décembre 2021, 20h00  
Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

---

**Présidence** : M. Damien Romanens, Syndic  
**Conseil communal** : Mme Elsa Gendre, MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz  
**Présents-tes** : 40 citoyennes et citoyens  
**Auditeurs-trices** : 2 auditeurs  
**Excusés-es** : M. Jacques Privet (Conseiller communal)

**Secrétaire** : Mme Franca Millasson

---

**TRACTANDA**

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 19 avril 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 112 ou sur le site internet [www.sorens.ch](http://www.sorens.ch)).
  2. Mode de convocation de l'Assemblée communale
  3. Foyer Saint-Joseph / Budget 2022
    - 3.1 Budget de fonctionnement
    - 3.2 Budget d'investissements
    - 3.3 Rapport de la Commission financière
    - 3.4 Approbation
  4. Commune / Budget 2022
    - 4.1 Budget de fonctionnement
    - 4.2 Budget d'investissements
      - a. Remplacement et rénovation des collecteurs des eaux claires (secteur Sous-les-Prés et Plan-des-Marais)
      - b. Endiguement et assainissement des ruisseaux de la Comba et Malessert
    - 4.3 Engagement financier pour l'élaboration d'un Plan d'équipement de détail (PED) au lieu-dit « ancien terrain de foot » Article RF 1383
    - 4.4 Rapport de la Commission financière
    - 4.5 Approbation
  5. ACAPE – approbation de la modification des statuts
  6. RSSG – approbation de la modification des statuts
  7. Association intercommunale des 4 EMS de la Gruyère - dissolution de l'association intercommunale - répartition solde bancaire
  8. Informations du Conseil communal et divers
-



M. le Syndic ouvre officiellement la séance à 20h00.

M. le Syndic souhaite la bienvenue aux participants à cette Assemblée communale ordinaire.

M. Denis Romanens est nommé en qualité de scrutateur.

M. le Syndic : en raison de l'évolution de la pandémie du Covid-19, les mesures suivantes ont été mises en place :

- Les mesures de distanciation qui doivent être respectées pendant et après l'assemblée ;
- Le port du masque est obligatoire, sauf lors de la prise de parole ;
- Le micro ne circulera pas, pour toutes les interventions, vous êtes invités à vous exprimer au micro central.

Toutes ces mesures font partie du plan de protection, mis en place et approuvé par la Préfecture.

Cette Assemblée est enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal. M. le Syndic relève que l'Assemblée communale ordinaire a été valablement convoquée par le bulletin communal, Sorens-Info, distribué en tout-ménage, par insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 47 du 26 novembre 2021 et par affichage au pilier public.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques au sujet de cette Assemblée ?

Ce n'est pas le cas, l'Assemblée peut valablement délibérer et suivre le Tractanda tel que proposé.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée du 19 avril 2021 (ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 112 ou sur le site internet [www.sorens.ch](http://www.sorens.ch)).**

Comme indiqué dans le Tractanda le procès-verbal de la dernière Assemblée ne sera pas lu, étant publié dans le journal communal "Sorens Info" n° 112 et sur le site internet de la Commune.

Une modification a été apportée au procès-verbal, qui a été validé en séance du Conseil communal du 3 mai 2021. En effet, les services cantonaux, lors de la validation du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, nous ont fait la remarque suivante :

Le procès-verbal devait mentionner : l'autorité de surveillance des prix a été consultée.

Le point a été modifié comme suit :

M. le Syndic donne la parole à M. Schmutz qui présente les nouveautés du règlement communal relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux. Avant de vous être présenté, ce règlement a été soumis à l'approbation des différents services cantonaux et ainsi qu'à l'autorité de surveillance des prix (M. Prix). En outre, un explicatif est paru dans le journal Sorens-Info n° 111.

En tenant compte de cette modification, le procès-verbal du 19 avril 2021 est soumis au vote.

***Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée.***

**2. Mode de convocation de l'Assemblée communale**

M. le Syndic : comme nous le demande la loi sur les communes, on se doit de valider, en début de législature, le mode de convocation de l'Assemblée communale. Le mode de convocation sera valable pour l'ensemble de la législature.

Le Conseil communal vous propose de reconduire le mode de convocation usuel, à savoir :

- Distribution dans le tout-ménage, par le Sorens-Info
- Publication de l'annonce dans le Feuille Officielle du canton de Fribourg
- Affichage au pilier public



M. le Syndic demande s'il y a des questions sur le mode de convocation. Ce n'est pas le cas, on passe au vote.

***Le mode de convocation est accepté à l'unanimité.***

Une 41<sup>ème</sup> personne prend place dans la salle.

La parole est donnée à M. Bertrand Ansermot, Président de la commission administrative du foyer, pour présenter le budget de fonctionnement et d'investissement 2022. Il relève que le concours, pour la nouvelle construction de l'EMS, est à bout touchant.

### **3. Foyer Saint-Joseph / Budget 2022**

M. Bertrand Ansermot passe en revue les différents comptes de fonctionnement et d'investissements et apporte les commentaires principaux suivants :

#### **3.1 Budget de fonctionnement**

Totaux des charges d'exploitation	: Fr. 4'186'667.00
Totaux des produits d'exploitation	: Fr. -4'216'349.00
Bénéfice d'exploitation	: <u>Fr. -29'682.00</u>

#### **3.2 Budget d'investissements**

Rénovation des sols en lino – Ancien bâtiment	: Fr. 7'300.00
Administration : passage au programme OPALÉ	: Fr. 34'200.00
Soins : Chariot snoezelen	: Fr. 6'500.00
Soins : 2 chariots à médicament + mat. Wiegand	: Fr. 11'500.00
Cuisine : Changement meuble 2 compartiments	: Fr. 4'400.00

**Totaux des charges d'investissements** : **Fr. 63'900.00**

#### **3.3 Rapport de la Commission financière**

La parole est donnée à M. Joël Grandjean, et expose le rapport de la Commission Financière :

##### **3.3.1 Budget de fonctionnement :**

- Le budget projette un bénéfice de Fr. 29'681.90 ;
- Le total des charges se portent à Fr. 4'186'667.10, dont la diminution de fr.170'000.00 se répartit à raison de 90% sur la variation de la masse salariale à charge du SPS ;
- Les recettes totales de Fr. 4'216'349.00 s'amenuisent proportionnellement de Fr. 166'000.00 par rapport au dernier budget. Les taxes d'hébergement étant comparables, la principale cause est la diminution du taux d'occupation.

La Commission Financière remercie la Directrice du Foyer pour l'établissement de ce budget 2022 et vous propose de l'accepter.

##### **3.3.2 Budget d'investissement du Foyer St-Joseph :**

Les investissements 2022 présentent un total de Fr. 63'900.00. Ils sont tous financés par les propres fonds du foyer et sont nécessaires à l'activité du foyer.

Nous recommandons d'accepter le budget d'investissements 2022.



### 3.4 Approbation

Aucune question n'étant soulevée, M. le Syndic passe au vote.

Acceptez-vous le budget d'investissements tel que présenté ?

**Les budgets d'investissements du foyer Saint-Joseph sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.**

Acceptez-vous le budget de fonctionnement tel que présenté, avec un bénéfice de Fr. 29'681.90 ?

**Les budgets de fonctionnement du foyer Saint-Joseph sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.**

M. le Syndic remercie ses collègues de la commission administrative, M. Bertrand Ansermot, Mmes Valérie Portner, Valérie Romanens et Corinne Cotting pour tout leur travail et un « merci » particulier à la Directrice Monique Haesvoets, ainsi qu'à tout le personnel du foyer, qui par les temps qui court, doivent travailler dans des conditions relativement difficiles.

## 4. Commune / Budget 2022

### 4.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic donne la parole M. Dominique Schmutz, il présente une vue d'ensemble du budget de fonctionnement qui présente un **déficit de Fr. 54'732.98**.

<b>4.1 Budget de fonctionnement</b>						
Vue d'ensemble du budget de fonctionnement 2022						
	Budget 2022		Budget 2021		Compte 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	636'767.05	183'372.96	593'899.10	99'968.95	516'362.50	120'956.40
1 Ordre et Sécurité publics	132'254.78	52'000.00	123'423.50	52'000.00	123'947.28	53'123.35
2 Formation	1'792'491.61	216'970.64	1'721'866.15	214'030.00	1'681'123.35	217'045.05
3 Culture, Sport et Loisirs	152'884.55	107'000.00	238'407.60	157'660.00	296'039.30	162'487.00
4 Santé	545'354.25	1'500.00	516'356.40	1'500.00	535'437.80	1'054.95
5 Prévoyance sociale	521'543.60		517'443.75		479'558.75	
6 Trafic et télécommunications	323'893.69	19'882.36	344'332.20		330'797.10	11'510.00
7 Protection de l'environnement et Aménagement du territoire	737'750.02	596'050.16	636'000.35	503'400.00	701'817.20	585'804.95
8 Économie publique	30'568.00	1'000.00	58'813.40	1'000.00	39'610.65	9'655.00
9 Finances et Impôts	554'692.00	4'195'690.45	871'929.80	4'360'519.70	1'294'209.93	5'292'944.15
<b>TOTALISATION</b>	<b>5'428'199.55</b>	<b>5'373'466.57</b>	<b>5'622'472.25</b>	<b>5'390'078.65</b>	<b>5'998'903.86</b>	<b>6'454'580.85</b>
<b>Résultat</b>		<b>54'732.98</b>		<b>232'393.60</b>	<b>465'676.99</b>	

Commune de Sorens      Assemblée de lundi 13 décembre 2021      18

Le budget 2022 a été effectué sur la base du nouveau plan comptable MCH2, conformément aux directives du service des communes. La particularité du nouveau plan est de ventiler, charges et recettes, d'une manière différente que dans les budgets précédents. C'est pourquoi, cette année il n'y a pas de comparaison factuelle de budgets 2021/2022 et compte 2020.



M. Dominique Schmutz explique les points qui présentent un écart entre le budget 2022 et le budget 2021 :

**Chapitre 0 - Administration générale : diminution de Fr. 40'536.06**

MCH2 rebrasse charges et revenus dans les différents chapitres, de sorte que la diminution de Fr. 40'536.06 en comparaison avec le budget 2021 est liée au déplacement des revenus (sous 9 avec MCH1). A noter qu'il est prévu, dans ce poste, un réaménagement des postes de travail de l'administration pour un montant de Fr. 25'000.00.

**Chapitre 1 – Administration générale - Ordre public : augmentation de Fr. 8'831.28**

Une augmentation notable des frais de curatelles est à constater pour ce chapitre, mais avec des réductions de coûts sur la protection civile.

**Chapitre 2 - Formation : augmentation de Fr. 67'684.82**

Une augmentation, liée à MCH2, notamment par un accroissement des amortissements lié à l'élévation de la valeur de cet objet (Ecole).

**Chapitre 3 - Culture, Sport et Loisirs : diminution de Fr. 34'863.05**

Selon le nouveau modèle comptable, les frais du complexe communal sont répartis dans 3 chapitres en fonction des m2 attribués à chacun (locaux de l'administration et la bibliothèque = 0 Administration – salle de sport = 3 Culture – locaux de l'édilité = 6 Trafic et télécommunications).

**Chapitre 4 - Santé : augmentation de Fr. 28'997.85**

Le chapitre santé est exclusivement composé de charges liées sur lesquelles, nous n'avons aucune marge de manœuvre. Les coûts liés au Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) sont en augmentation.

**Chapitre 5 - Prévoyances sociales : augmentation de Fr. 4'099.85**

Institutions pour personnes handicapées et inadaptées : la participation aux institutions spécialisées et aux handicapés augmente Fr. 12'000.00.

54 – Structure d'accueil extrafamilial de jour : les subventions aux crèches, mamans de jours sont en baisse, pour un montant de Fr. - 4'000.00.

57 – Aide sociale et domaine de l'asile : grâce à la diminution de notre IPF, notre participation au RSSG est revue à la baisse, pour un montant de Fr. 6000.00.

**Chapitre 6 – Trafic et télécommunications : diminution de Fr. 40'320.87**

Malgré l'accroissement des amortissements liés à l'élévation de la valeur du patrimoine routier, ce chapitre perçoit des recettes (MCH2). D'autre part, l'entretien a pu être revu à la baisse.

**Chapitre 7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire : augmentation de Fr. 54'099.51**

71 – Approvisionnement en eau : grâce à une bonne gestion des ressources, ce compte s'équilibre et permet l'attribution de Fr. 13'000.00 au financement spécial, maintien de la valeur.

72 – Protection des eaux : le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) démontre que nous devons accentuer l'entretien de nos conduites, par un entretien plus conséquent (curage et contrôle), un montant de Fr. 45'000.00 y est consacré pour 2022.

76 – Lutte contre la pollution de l'environnement : il est proposé d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques devant le restaurant de l'Union. Cette dépense de Fr. 23'000.00 entre dans l'Agenda 21 et répond à notre engagement de "cité de l'énergie" et, est soutenue par la commission de l'Energie. Avec une utilisation dans la moyenne, cette borne générera un produit dès sa 15ème année d'exploitation.

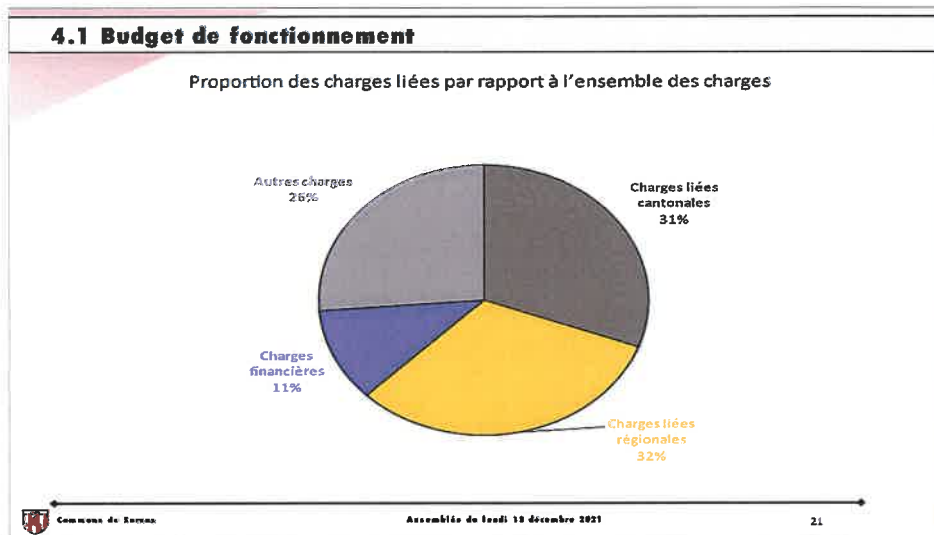
**Chapitre 8 - Economie publique : diminution de Fr. 28'245.40**

Le résultat est lié au déplacement du thème de l'énergie dans le chapitre 7. Cependant, il y a également une réduction des charges dans la sylviculture et des chemins pédestres.



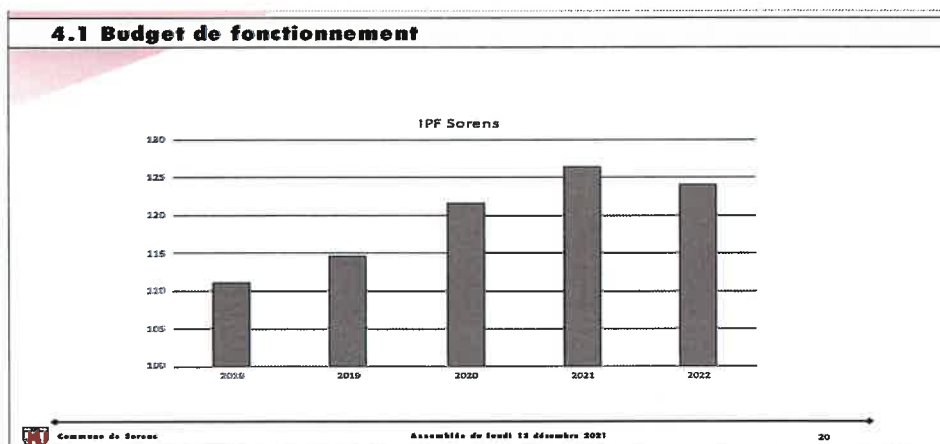
### Chapitre 9 - Finances et impôts : diminution de Fr. 152'408.55

91 – Impôt : le calcul des recettes d'impôt sur le revenu (personnes physiques) est conforme aux prescriptions statistiques communiquées par le Service Cantonal des Contributions (SCC) : l'année de référence est 2019 avec une majoration de 4.7%. Ce calcul indique des recettes supérieures de Fr. 151'465.80. Selon ces mêmes instructions, les recettes relatives à l'impôt sur la fortune subissent une progression de 24% soit une augmentation de Fr. 46'928.500 par rapport au budget 2021. Concernant les revenus à prévoir pour les personnes morales, une augmentation des rentrées fiscales de Fr. 139'000 sur l'impôt sur le bénéfice est prévue.



Les charges liées, régionales et cantonales représente plus du 63 % du total des charges. Pas de changement notable par rapport à 2021.

Une vue d'ensemble de la situation actuelle, est présentée, au niveau de l'Indice du Potentiel Financier, qui est réduit :



#### Proportion des charges liées par rapport à l'ensemble des charges :

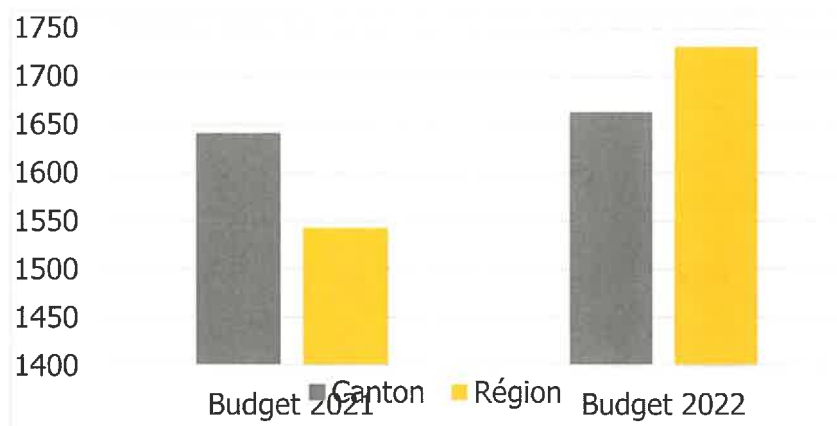
Il est relevé que les charges liées, régionales et cantonales représentent plus de 63% du total des charges. Il n'y a pas de notable changement, par rapport à l'année 2021.





Evolution des charges cantonales et régionales :

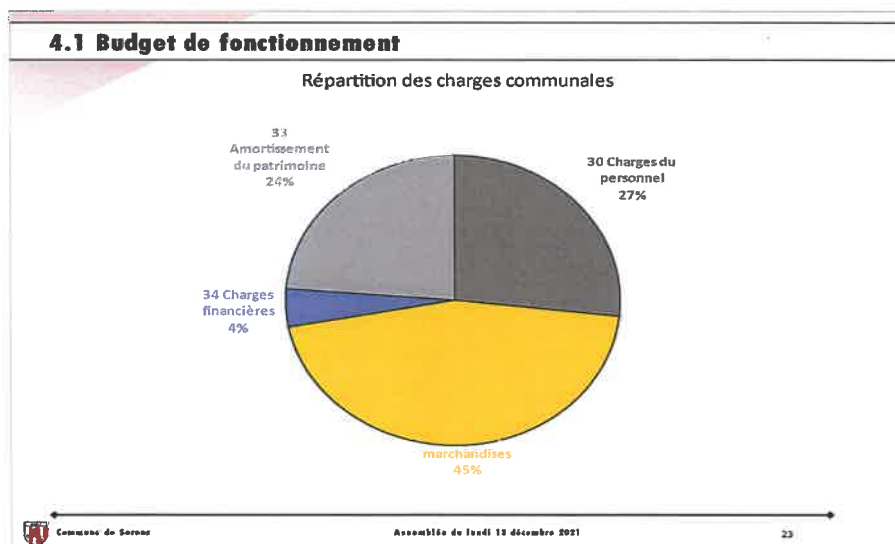
Une légère augmentation est constatée pour les charges cantonales : 1.34% ce qui représente, de 1,6 million à 1.7 million.



Les charges régionales augmentent très fortement : 12.18%

L'essentiel des augmentations régionales sont en lien avec le RSSG (soins à domicile, ambulance, etc.) mais également au transfert des charges internes (exemple : curatelles etc.)

Répartition des charges communales :



Répartition des charges communales pour l'année 2022 :

30 Charges du personnel :	Fr. 501'350.00 (27%)
31 Biens-services et marchandises :	Fr. 847'193.10 (45%)
34 Charges financières :	Fr. 79'575.00 (4%)
33 Amortissement du patrimoine :	Fr. 444'230.03 (24%)



Répartition des charges communales 2021 :

30 Charges de personnel :	Fr. 583'899.10 (31%)
31 Biens, services et marchandises :	Fr. 885'777.80 (46%)
32 Intérêts passifs :	Fr. 86'790.00 (5%)
33 Amortissements :	Fr. 347'405.00 (18%)

Chapitre 71 : Approvisionnement en eau – augmentation de 22% :

Charges :	Fr. 201'033.85
Revenus :	<u>Fr. 247'031.84</u>
Résultat :	<u>Fr. 45'997.99</u>

Chapitre 72 : Protection des eaux – augmentation de 5.83% :

Charges :	Fr. 218'283.98
Revenus :	<u>Fr. 231'818.32</u>
Résultat :	<u>Fr. 13'534.34</u>

Chapitre 73 : Gestion des déchets – diminution de 32% :

Charges :	Fr. 161'176.20
Revenus :	<u>Fr. 109.700.00</u>
Résultat :	<u>Fr. - 50'476.20</u>

Actuellement, le Canton n'exige pas la couverture à 100%, mais au minimum à 70%. A noter : notre chiffre d'affaires étant supérieur à Fr. 100'000.00, nous avons été assujettis à la TVA pour ce chapitre.

Provenance des recettes : Fr. 4'808'777.25 (hors imputations internes) :

Impôts	: Fr. 3'136'249.00 (64%)
Revenus du patrimoine	: Fr. 186'890.00 (4%)
Taxes, émoluments, produits des ventes	: Fr. 876'900.00 (18%)
Parts à des recettes cantonales	: Fr. 133'488.45 (3%)
Participations de collectivités publiques	: Fr. 559'158.00 (11%)

Provenance de l'impôt : Fr. 3'744'870.45 (Fr. 3'710'450.70 en 2021) :

Malgré la réduction (fin de la compensation pour les cas de rigueur de la réforme fiscale) que le canton nous attribue dans le cadre de la réforme fiscale sur les entreprises :

- Personnes physiques 61 % (56 % en 2021)
- Personnes morales 16 % (12 % en 2021)
- Contribution immobilière 7 % (8 % en 2021)
- Impôts irréguliers 7 % (6 % en 2021)
- Impôt sur les véhicules 2 % (idem en 2021)
- Compensations réforme fiscale 7 % (16 % en 2021)





## 4.2 Budget d'investissement

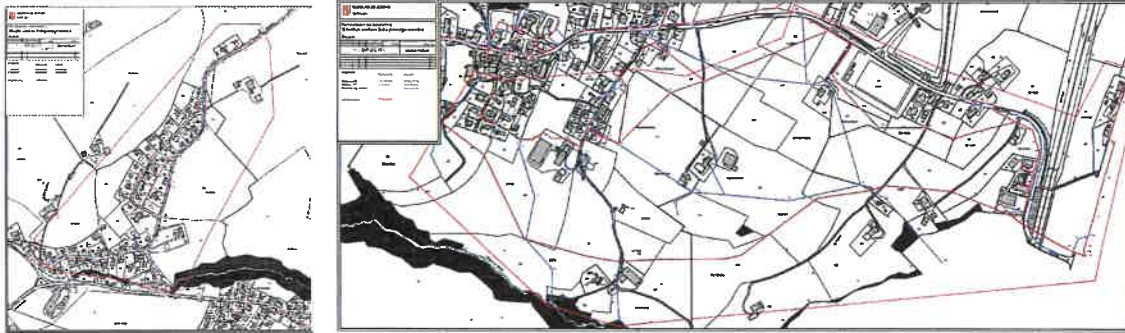
La parole est donnée à M. Daniel Gilgen.

### a. Point 4.2 Remplacement et rénovation des collecteurs des eaux claires (secteur Sous-les-Prés et Plan-des-Marais)

Début juin 2021, nous avons procédé au curage et contrôle caméra de certains secteurs du réseau d'épuration de la commune, principalement les secteurs Sur-la-Scie/Plan-des-Marais et Prés-de-Commune.

Ces contrôles ont démontré des faiblesses voire des dégâts importants sur les collecteurs.

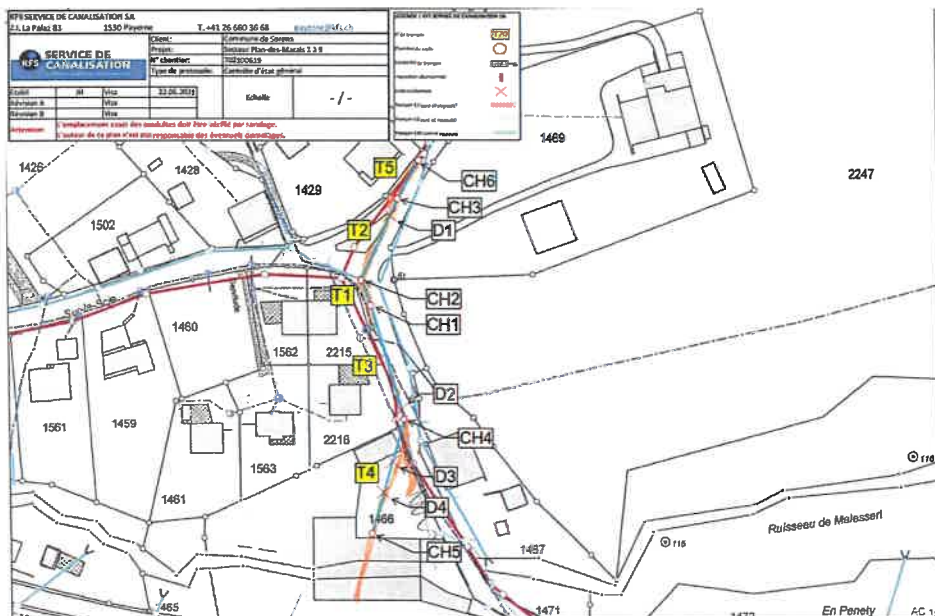
Les fortes précipitations du mois de juillet et les débordements ou inondations causées par les collecteurs d'eau claire ont montré que d'autres tronçons sur ces mêmes secteurs présentaient d'importants défauts. Nous avons dès lors élargi les secteurs d'inspection et procédé au curage et contrôle de l'ensemble de ces 2 secteurs, soit tout le quartier Sur-la-Scie/Plan-des-Marais et tout le bas du village, du Chemin de la Paix à la route cantonale, au total environ 8km de collecteurs sur les plus de 20km qu'en compte la commune.



Les rapports font état de problèmes différents entre le secteur Sur-la-Scie/Plan-des-Marais et le secteur Prés-de-Commune.

Pour le premier, les collecteurs présentent de nombreuses petites fissures, des éclats et des parties de parois manquantes.

Les réparations sur les 100m de tronçons concernés se feront par chemisage intérieur de la conduite à l'aide de gaines therm durcissables et de résine type POLYESTER. Ce procédé ne nécessite pas d'ouvrir la route.



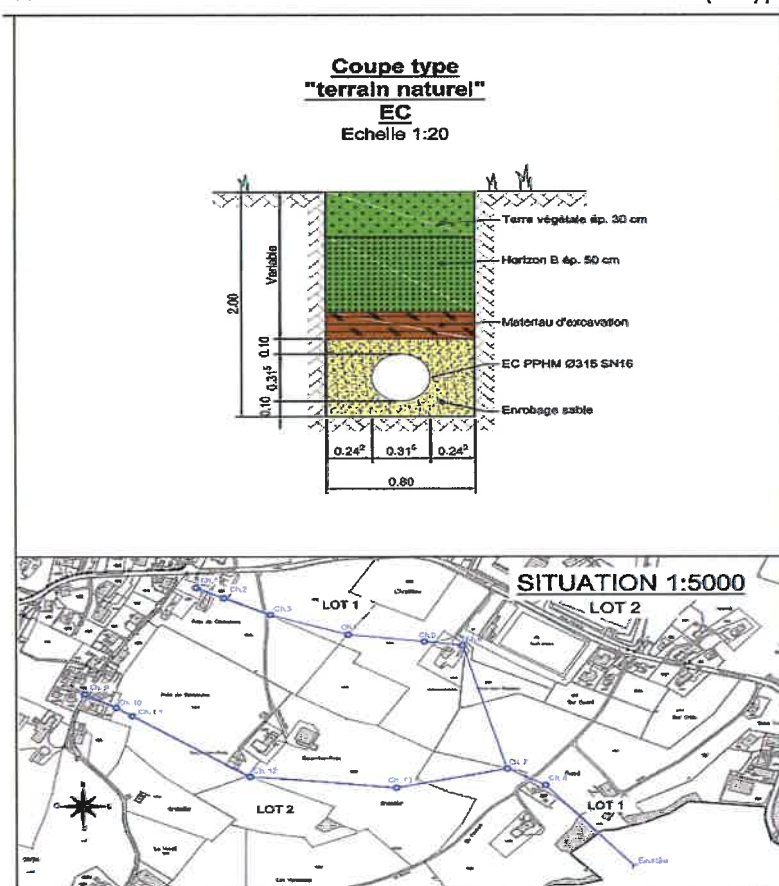


Pour le secteur du bas du village, les dégâts sont plus importants. Ces canalisations sont partiellement cassées, de grandes parties de parois sont manquantes, des fissures importantes présentent un risque d'effondrement futur de certaines canalisations, certaines sont déjà partiellement effondrées.

Des parties importantes de tronçons sont encore en terre cuite.

Pour ce secteur, nous n'allons pas échapper au remplacement complet de 1'500m de canalisations endommagées et des tronçons intermédiaires concernés.

Ces collecteurs se situent principalement dans les champs et ne devraient pas nécessiter d'intervention sous les routes. Ces nouveaux collecteurs seront en tube PPHM (Polypropylène à haut module d'élasticité).



**Budget estimé :**

**Lot 1 : Fr. 420'000.-**

**Lot 2 : Fr. 280'000.-**

**Budget estimé : Fr. 750'000.-**

Afin de planifier au mieux les réparations et remplacements à venir, nous allons intensifier les curages et contrôles caméra. L'ensemble du réseau d'épuration de la commune sera inspecté lors des 2 prochaines années.



Par la suite, un plan d'entretien annuel sera mis en place. A ce titre, le réseau sera divisé en 6 secteurs distincts et chaque année un secteur sera traité, 1ère fois curage uniquement, 2ème fois, soit 6 ans après, curage et contrôle caméra.

b. Endiguement et assainissement de ruisseaux de la Comba et Malessert :

La parole est donnée à M. Steve Progin.

M. Jacques Privet étant absent ce soir, il m'a demandé de vous transmettre ce qui suit :

Réfection du ruisseau de Malessert (hauteur de la déchèterie) et ruisseau de la Comba (hauteur du passage de la route des Jorettes) :

Ruisseau de Malessert – secteur déchèterie :

Nous avons constaté, ce printemps, qu'un glissement de terrain s'était produit à la hauteur de la déchèterie. Le Conseil communal a pris contact avec le service des ruisseaux et des endiguements. Ce dernier a estimé qu'il était, en effet, primordial d'effectuer des travaux pour stabiliser le talus et de ce fait, ne pas dégrader les fondations de la déchèterie. La corporation forestière a établi un concept d'endiguements avec caissons, seuils double dans le lit du ruisseau, enrochement et travaux de végétalisation. Le projet a été validé par le Canton.

**Montant de l'investissement : Fr. 106'000.00**

Ruisseau de la Comba – secteur Route des Jorettes :

Avec le temps, le talus s'est affaissé et a partiellement obstrué et dévié le cours du ruisseau contre le montant droit du pont, ce qui a pour conséquence son érosion et le démantèlement de la structure. Il est maintenant prioritaire d'effectuer des travaux de réfection pour ne pas endommager rapidement la voute du pont et devoir entreprendre des travaux beaucoup plus conséquents. Brodard Services à Hauteville a établi un devis. Ce projet a également été consulté et validé par le service cantonal des ruisseaux et des endiguements.

**Montant de l'investissement : Fr. 24'000.00**

Information complémentaire :

Les deux chantiers seront subventionnés à hauteur de 62%.

– Montant de l'investissement	: Fr. 130'000.00
– Amortissement à 5 %	: Fr. 6'500.00
– Intérêt (2%)	: Fr. 2'600.00
– <b>Charge annuelle</b>	: <b><u>Fr. 9'100.00</u></b>

Le montant final de l'investissement sera réduit de la subvention d'environ 62%.



<b>4.2 Budget d'investissement</b>							
Compte	Désignation	Budget 2022		Budget 2021		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION					10'151.45	
29	Administration scolaire					10'151.45	
29	Administration scolaire					10'151.45	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS					18'000.00	
34	Sport					18'000.00	
	Crédit d'étude buvette sportive					18'000.00	
62	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			935'000.00		39'963.70	
62	Réfection et correction Plan -des-Marais					4'305.85	
62	Réfection route des Prarys					13'639.65	
62	Cheminement piétonnier - Trottoir - Arrêt de bus			600'000.00		21'818.20	
62	Réfection route Principale			150'000.00			
62	Réfection place de l'Union			185'000.00			
7	PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT	880'000.00	80'600.00	145'000.00	15'000.00	304'766.50	74'281.55
70	Constructions de réservoirs et de conduites					10'446.90	
70	Extension du réseau eau potable haut du village - Phase I			60'000.00		230'915.25	
70	Taxes de raccordement				10'000.00		3'078.95
70	Subventions cantonales						5'090.00
71	Elaboration du PGEE					1'105.00	
71	Réalisation des travaux du PGEE			55'000.00		12'173.45	
72	Taxes de raccordement				5'000.00		560.60
72	Remplacement et rénovation des collecteurs EC (bas du village)	750'000.00					
74	Endiguement et enrochement des ruisseaux da Comba et Malessert	130'000.00					
74	Endiguement et enrochement des ruisseaux da Comba et Malessert (subventions)		80'600.00				
78	Investigation technique du site pollué terrain de football				20'000.00	350.00	
78	Récupérateur de balles					47'021.50	
79	Révision générale du PAL				10'000.00	2'754.40	
	Totaux	880'000.00	80'600.00	1'080'000.00	15'000.00	372'881.65	74'281.55



Commune de Sorens

Assemblée de lundi 13 décembre 2021

37

**Le Total des charges d'investissement 2022 : Fr. 880'000.00.**

M. le Syndic donne la parole à Mme Elsa Gendre.

### 4.3 Engagement financier pour l'élaboration d'un Plan d'équipement de détail (PED) au lieu-dit « ancien terrain de foot » Article RF 1383

Dans le cadre de l'élaboration du PAL, l'article 1383 RF passe de la zone d'intérêt général (ZIG) vers la zone de résidence faible densité (ZRFD). Par conséquent, le Conseil communal souhaite examiner un plan d'équipement de détail, afin de mettre en valeur et à la vente cette surface constructible.

Aussi, le Conseil communal demande l'autorisation d'engagement financier, pour un montant de Fr. 45'000.00 à l'Assemblée communale.

Cette charge viendra en déduction, à futur, des recettes de la vente des terrains.

### 4.4 Rapport de la Commission financière

Le rapport est annexé au présent procès-verbal.

M. le Syndic donne la parole à M. Joël Grandjean pour le rapport de la Commission financière :

La Commission Financière s'est réunie à quatre reprises depuis son élection en avril dernier. En effet, elle a dû se confronter aux nouvelles directives MCH2 et redoubler d'assiduité, afin d'analyser le budget qui vous est soumis ce soir.

Vous avez pris connaissance de la proposition du budget 2022 dans le Sorens-Info. Comme à l'accoutumée, le budget a été réalisé par le Conseil communal qui aboutit à un budget 2022 où les charges excèdent de Fr. 54'732.98 les recettes estimées.

Les variations notables entre les postes de charge sont régulièrement expliquées par les imputations en ressources humaines. Pour cette raison, je vous remercie de ce commentaire redondant dans ce rapport.

M. Joël Grandjean passe en revue les différences principales par chapitres, relatives aux budgets précédents et il conclue que, l'établissement du budget est conforme aux instructions du SCC, qu'il n'apporte pas de commentaires de la part de la Commission Financière.





La Commission Financière remercie M. Damien Romanens, Syndic, M. Dominique Schmutz, Conseiller communal en charge des finances et Mme Nathalie Hejda, Administratrice des finances, pour leur travail et propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement tel que proposé.

Dans ses attributions, la Commission Financière doit analyser la capacité de la Commune à assumer les investissements prévus.

Cette année, les nouveaux investissements sont :

- Remplacement et rénovation des collecteurs des eaux claires : Fr. 750'000.00
- Endiguement et assainissement des ruisseaux de la Comba et Malessert : Fr. 130'000.00

L'intégration de ces éléments dans la planification financière est absorbable par le budget communal. Ceci, nous permet de proposer à l'Assemblée d'accepter ces investissements.

**Engagements financiers :** la Commission Financière abonde dans le sens du Conseil communal, s'agissant d'un investissement impondérable en vue de recettes futures.

M. le Syndic remercie M. Joël Grandjean et demande s'il y a des questions, concernant le budget des investissements. Ce n'est pas le cas, on passe au vote.

#### 4.5 Approbation

M. le Syndic : acceptez-vous les budgets d'investissements tels que présentés ?

**Résultats :**

- a. Remplacement et rénovation des collecteurs des eaux claires pour un montant de Fr. 750'000.00 est accepté à l'unanimité.
- b. Endiguement et assainissement des ruisseaux de la Comba et Malessert pour un montant de Fr. 130'000.00 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic : acceptez-vous le budget global 2022, tel que présenté ?

**Résultat :**

**Le budget global 2022 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

M. le Syndic : acceptez-vous le budget de fonctionnement tel que présenté avec un déficit de Fr. 54'732.98 ?

**Résultat :**

**Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.**

M. le Syndic : acceptez-vous l'engagement financier pour l'élaboration d'un Plan d'équipement de détail (PED) au lieu-dit « ancien terrain de foot » Article 1383 pour un montant de Fr. 45'000.00 ?



**Résultat :**

**L'engagement financier pour l'élaboration d'un Plan d'équipement de détail (PED) au lieu-dit « ancien terrain de foot » Article 1383 pour un montant de Fr. 45'000.00 est approuvé par 38 voix pour et 3 abstentions.**

**5. ACAPE – approbation de la modification des statuts**

M. le Syndic passe à la parole à M. Daniel Gilgen, responsable du dicastère, pour la présentation des modifications.

La loi du 22 mars 2018, sur les finances cantonales (LFCo), entrée en vigueur au 1er janvier 2021, met en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2.

Afin de répondre à ce nouveau modèle, l'Association des communes de la Basse Gruyère, rive gauche, pour l'adduction d'eau du captage d'Echarlens, plus simplement l'ACAPE, a dû procéder à une révision partielle de ses statuts.

La principale modification concerne la nomination d'une commission financière parmi les organes de l'Association (articles 7 b bis et 17a), sa composition et ses attributions.

Les autres modifications sont principalement un « toilettage » de la forme ainsi que l'ajout d'un article spécifique lié à la convention de fourniture d'eau de secours par la commune de Pont-en-Ogoz à la commune de Pont-la-Ville (y compris pour la commune de la Roche), convention signée entre l'ACAPE, les communes de Pont-en-Ogoz, Pont-la-Ville et la Roche en date du 1er décembre 2020.

La modification partielle des statuts a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée des délégués à l'ACAPE le 5 octobre 2021.

M. le Syndic ouvre la discussion et demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée, la modification des statuts.

**Résultat :**

**La modification des statuts de l'ACAPE est approuvée à l'unanimité.**

**6. RSSG – approbation de la modification des statuts**

M. le Syndic passe la parole à M. Dominique Schmutz, responsable du dicastère.

M. Dominique Schmutz : avec l'introduction de MCH2, le RSSG doit modifier ses statuts et introduire un organe supplémentaire à son organisation, à savoir une Commission financière. Outre cette disposition, quelques modifications mineures ont été effectuées aux statuts. Cependant, les citoyens et citoyennes doivent approuver la modification de la limite d'endettement, qui passe de 80 à 140 millions. Cette modification va dans le sens du projet "EMS Gruyère - Horizon 2030" qui a pour ambition d'augmenter la capacité de lits long séjour et de construire de nouveaux EMS. A ce sujet, une votation devra encore avoir lieu pour cet ambitieux projet « Horizon 2030 ».

M. le Syndic demande si quelqu'un a des questions concernant la modification de statuts présentée ? Ce n'est pas le cas, il propose de passer au voter à main levée, la modification des statuts.

**Résultat :**

**La modification des statuts du RSSG est approuvée par 39 voix pour et 2 abstentions.**





## **7. Association intercommunale des 4 EMS de la Gruyère - dissolution de l'association intercommunale - répartition solde bancaire**

La parole est donnée à M. Dominique Schmutz. Il présente un historique.

Huit communes : Bulle, Echarlens, Gruyères, Le Pâquier, Marsens, Pont-en-Ogoz, Riaz et Sorens avaient constitué une association dont les buts étaient de construire et gérer les EMS ainsi que participer au développement de structures alternatives.

Le contexte ayant passablement évolué depuis la création de cette association, notamment le concept "Horizon 2030" piloté par le RSSG, l'association 4 EMS ne fait plus sens et il y a lieu de la dissoudre. Le capital qui doit être dissout, se monte à Fr. 20'000.00, et sera distribuée aux Communes.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des questions. Ce n'est pas le cas, on passe au vote.

### **Résultat :**

**La dissolution des 4 EMS de la Gruyère est approuvée à l'unanimité, ainsi que la répartition du solde bancaire.**

## **8. Informations du Conseil communal et divers**

M. le Syndic passe la parole à Mme Natacha Rumo. L'association « salle CO2 » à la Tour-de-Trême a dû revoir les statuts, à cause de MCH2. Option Gruyère, la nouvelle association qui va s'occuper de la culture et de la jeunesse. L'association en tant que telle, tombe et passe sous l'égide d'Option Gruyère. Elle avait un bénéfice de Fr. 500'000.00 qui est reversé à cette association où toutes les communes sont représentées. Les statuts ont été approuvés, à la majorité par les communes, lors de l'Assemblée du 25 novembre 2021.

M. le Syndic remercie Mme Natacha Rumo et poursuit en communiquant des informations concernant l'Assemblée communale extraordinaire du 7 décembre 2021.

Le Conseil communal a pris acte des résultats des votes et sondages. Il va agir dans le rôle, qui lui est dévolu et pour lequel, il a été élu à savoir : défendre et respecter le choix de l'Assemblée.

Aujourd'hui, la Commune de Sorens a adressé un courrier recommandé au Conseil d'Etat du canton de Fribourg demandant la reconsidération dans le processus d'élaboration du volet éolien du Plan directeur cantonal. Nous soutenons ainsi la demande initiée par les communes de la Sonnaz et Vuisternens-devant-Romont en date du 5 octobre 2021 et rejoignons les communes qui leur ont déjà emboité le pas.

Par ce même courrier, la Commune de Sorens transmet les questions soumises au vote lors de notre Assemblée extraordinaire avec les résultats démontrant clairement l'opposition de notre Commune au volet éolien de ce Plan directeur cantonal.

Nous espérons que ce courrier et son contenu apportera encore d'avantage de poids et de portée politique aux prises de position des autres communes et ainsi pouvoir espérer une révision du Plan directeur cantonal sur son volet éolien.

A noter encore, que le Conseil communal va communiquer régulièrement sur l'état de ce dossier éolien, soit lors de l'Assemblée communale, sur le site internet de la Commune ou encore via notre journal Sorens-Info.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite s'exprimer. La parole n'est plus demandée.



Conclusion :


Au nom du Conseil communal, je vous remercie pour votre participation à cette Assemblée. Je remercie également mes collègues du Conseil communal, pour leur engagement et la préparation de cette Assemblée, la Commission Financière, notre caissière Mme Nathalie Hejda et notre ancienne caissière Mme Nathalie Longchamps, nos secrétaires Mmes Franca Millasson et Delphine Pythoud, ainsi que tout le personnel communal pour son implication.

Cette Assemblée est terminée, au nom du Conseil communal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente fin de soirée, de bonnes fêtes de Noël et meilleurs vœux pour 2022.

L'Assemblée est levée à 20h55

**AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE**

**Le Syndic**  
  
**D. Romanens**

**La Secrétaire**  
  
**F. Millasson**  
*p.o. B. Monney*

**Ce procès-verbal a été approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 janvier 2022 et par l'Assemblée communale du 30 mai 2022.**